



UNE ASSOCIATION COMPLÈTE POUR UNE LONGUE DURÉE D'ACTION

Deux produits complémentaires :

- **ELATUS® Era**, composé de **SOLATENOL® technology**, le nouveau standard technique SDHI et de prothioconazole.
- **AMISTAR®** constitué d'azoxystrobine.

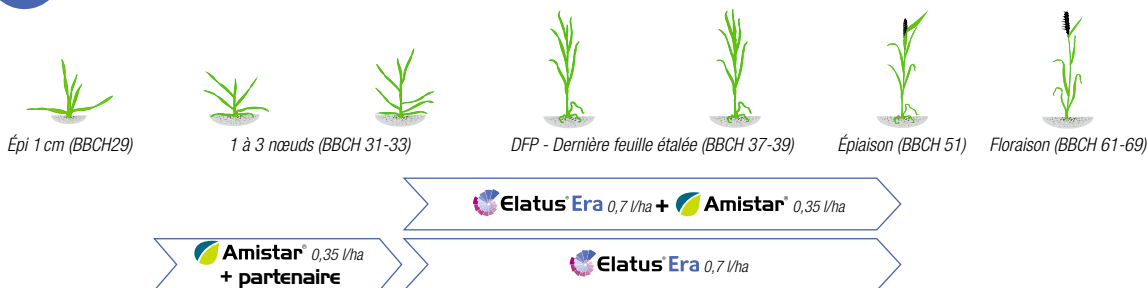
Complémentarité des spectres et des modes d'action

Les deux produits possèdent des **spectres d'activité larges sur les maladies foliaires majeures** :

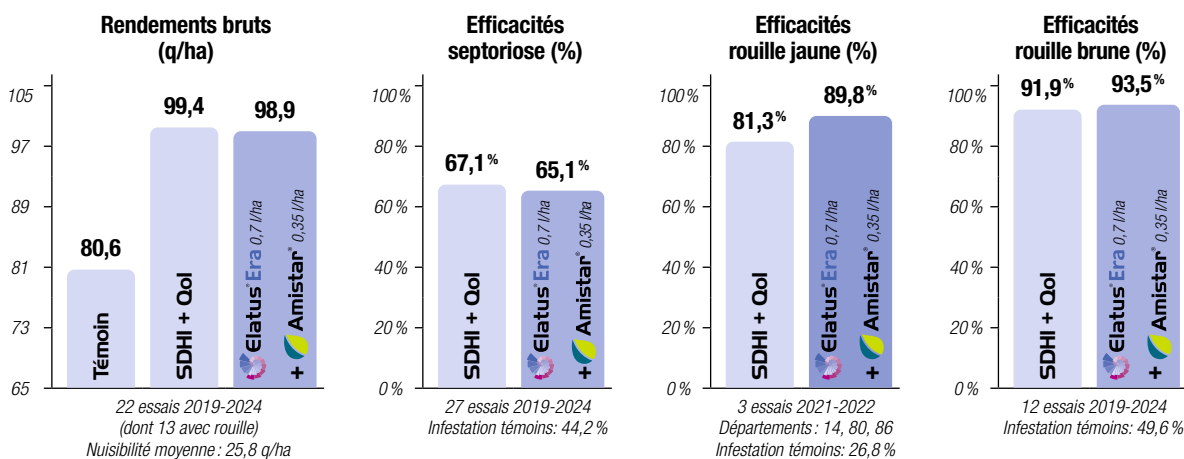
- L'association de **3 modes d'action différents** renforce l'efficacité, en particulier sur l'helminthosporiose de l'orge.
- Leurs propriétés **physico-chimiques complémentaires** permettent une protection optimale de la feuille.



Exemple de positionnement sur blés



Performance aux champs sur blés



syngenta®

DESCRIPTION DE L'OFFRE PRODUITS

COMPOSITION DU PACK	1 x 5L ELATUS® Era + 1 x 2,5L AMISTAR®
CULTURES COUVERTES PAR L'ASSOCIATION	Blés, orges, seigles et triticales

Produit	Cultures	ELATUS® Era	AMISTAR®
Composition		SOLATENOL® technology 75 g/l (benzovindiflupyr) + 150 g/l prothioconazole	250 g/l azoxystrobine
Formulation		EC (Concentré Emulsionnable)	SC (Suspension concentrée)
Cibles autorisées	Blés	Rouille(s), septorioses, fusarioses sur épis	Rouille(s), <i>Septoria nodorum</i>
	Épeautre	Rouille(s), septorioses, fusarioses sur épis	
	Orges	Rouille naine, rouille jaune, helminthosporiose (<i>D. teres</i>), ramulariose, rhynchosporiose	Helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille(s)
	Seigles	Rhynchosporiose, rouille(s)	Rhynchosporiose, rouilles
	Triticale	Rouille(s), septorioses, rhynchosporiose, fusarioses sur épis	Rouille(s), <i>Septoria nodorum</i>
	Avoines	Rouille couronnée	
Doses homologuées		1 l/ha	1 l/ha
DAR		Blés, épeautre, triticales, seigles : BBCH 69 max ; Orges, avoines : BBCH 59 max	Blés, triticales, seigles : BBCH 69 ; Orges : BBCH 59
ZNT / DVP		• ZNT aquatique : 5 m • DVP : 5 m	• ZNT aquatique : 5 m

AMISTAR® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ELATUS® ERA - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

AMISTAR® - AMM N° 9600093 - Composition : 250 g/l azoxystrobine * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P301 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récepteur dans une installation d'élimination des déchets agréée. Pour l'usage sur «maïs doux», respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spa 1 Pour éviter le développement de résistances à l'azoxystrobine, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural de l'orge du fait de l'helminthosporiose. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobine plus d'une fois tous les deux ans. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des sols contenant moins de 30 % d'argile pour l'usage sur riz. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur porte-graines «légumineuses fourragères» d'hiver, «graines protéagineuses» d'hiver, porte-graines «graminées fourragères à gazon» et «crucifères oléagineuses» d'hiver. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sols artificiellement drainés pour les usages sur porte-graine «légumineuses fourragères» de printemps, «graines protéagineuses» de printemps, «pois écossé frais» et «légumineuses potagères sèches». SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages porte-graines «PPAMC, florales et potagères». SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines «PPAMC, florales et potagères» et porte-graines «betteraves industrielles et fourragères». SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines «légumineuses fourragères», «graines protéagineuses», «pois écossé frais», «légumineuses potagères sèches», porte-graines «graminées fourragères à gazon», «maïs», «maïs doux» et «crucifères oléagineuses» d'hiver. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre, riz, «blé», orge, seigle, «crucifères oléagineuses» de printemps et «pavot».

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

ELATUS® ERA - AMM N° 2160959 - Composition : 150 g/l prothioconazole + 75 g/l benzovindiflupyr * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récepteur dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spa 1 Pour éviter le développement de résistance au benzovindiflupyr, le nombre d'applications de la préparation est limité à 1 application maximum par campagne sur orge, blé, épeautre et triticales toutes maladies confondues. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. SOLATENOL® technology est le nom de marque de la matière active benzovindiflupyr.

* Marque enregistrée et * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.